

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
AVENUE DE LA COUR DE FRANCE**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

**VU** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,  
**VU** l'article R 411-8 du Code de la Route,

**CONSIDERANT** les travaux de création d'un branchement de gaz réalisé par la **Société TPSM** – 70 Avenue Blaise Pascal – 77554 MOISSY CRAMAYEL, nécessitant la modification de la circulation et des restrictions de stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1°:** Pour les besoins du chantier situé au n° 50 avenue de la Cour de France à Juvisy-Sur-Orge, il y a lieu de prendre en compte les observations suivantes :

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h ;
- Dérogation exceptionnelle autorisant la circulation des véhicules de plus de 3.5 Tonnes si nécessaire ;
- Le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants sauf véhicules de secours ou d'urgence au droit du chantier.

**En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains.**

**Article 2 :** Le cheminement piéton est dévié vers des espaces protégés et sécurisés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES  
DU MERCREDI 19 MAI 2021 AU VENDREDI 18 JUIN 2021**

**Article 3 :** Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise et par l'affichage du présent arrêté 48 heures avant l'évènement.

**Article 4 :** Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R 411-8 du Code de la Route.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 18 mai 2021

Par déléation du Maire,



**Virginie FALQUIERES**

Adjointe au Maire chargée des Travaux, du  
Cadre de Vie et de l'Environnement